

Section I - Avis d'appel public à candidature de marché public

Objet : Sécurité et gardiennage des locaux et des biens meubles au profit de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)

N° 004/2019/S-PRMP/PRMP/CAA

1. La Caisse Autonome d'Amortissement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la Sécurité et au gardiennage des locaux et des biens meubles au profit de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

2. La Caisse Autonome d'Amortissement sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les services ci-après :

- Mettre à sa disposition, de jour comme de nuit, des agents pour la sécurité et le gardiennage de ses locaux et de ses biens meubles. Les agents doivent avoir reçu au préalable une formation appropriée en matière de sécurité et être en bonne condition physique.
- Eviter que le même agent assure la sécurité jour et nuit et veiller à ce que la passation des consignes particulières soit effectuées entre les gardiens descendants et montants ;
- Assurer le contrôle hebdomadaire du dispositif sécuritaire mis en place par une équipe spécialisée du prestataire ;
- Contracter une assurance couvrant les risques éventuels auxquels ses employés et/ou l'Administration pourraient être exposés du fait d'une défaillance du système de gardiennage mis en place.

3. Ces services sont à réaliser au siège de la Caisse Autonome d'Amortissement situé au carrefour des trois (03) banques 01 BP 59 Cotonou, téléphone (229) 21 31 42 61/ 21 31 47 81/ Fax : (229) 21 31 53 56, www.caabenin.org dans un délai d'un (01) an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020).

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Capacité financière

Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou par une institution financière agréée en République du Bénin, justifiant que le candidat dispose ou peut bénéficier d'une ligne de crédit à hauteur de 20% du montant de son offre. Le cas échéant, fournir une assurance des risques professionnels.



b) Capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il a exécuté en tant que prestataire principal au moins deux (2) marchés en matière de gardiennage et de sécurité au cours des trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018). Les marchés exécutés en 2019 seront également pris en compte. A cet effet, le Soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve (attestation de bonne fin d'exécution) montrant qu'il a exécuté lesdits marchés.

Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore exercé pendant au moins trois (03) années doivent fournir l'assurance des risques professionnels en l'absence d'expérience exigée ou d'attestation de banques ou d'organismes financiers habilités.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la CAA, auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics et prendre connaissance des documents de demande de renseignements et de prix de **08h à 12h 30mn et de 15 heures à 18 heures 30 minutes**, à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la CAA situé au rez-de-chaussée du bâtiment "A" bureau n° AO-06-02.**

6. Il sera organisé par la Direction de l'Administration de la CAA une visite groupée et guidée des lieux à l'endroit de tous les soumissionnaires le *Vendredi 13 décembre* 2019 à partir de 10 heures.

7. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au rez-de-chaussée du bâtiment "A" de la Caisse Autonome d'Amortissement de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 15 heures à 18 heures 30 minutes au plus tard le *Vendredi 20 décembre* 2019 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de Conférence située au 2^{ème} étage du bâtiment "A" de la Caisse Autonome d'Amortissement le même jour à 10 heures 30 minutes.

8. Les offres doivent être valides pendant une période de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.



Fait à Cotonou, le 06 DEC 2019

[Signature]
Jonas A. SOSSOU